



Déclaration des ministres et des délégués de haut niveau des États et territoires membres de MONEYVAL

Varsovie, Pologne, 25 avril 2023

1. Nous - les ministres et délégués de haut niveau des États et territoires membres de MONEYVAL - nous sommes réunis pour affirmer notre engagement dans les efforts internationaux et régionaux de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive. Ces phénomènes constituent une menace croissante pour l'intégrité des systèmes financiers sur le continent européen et au niveau mondial. Les scandales internationaux à grande échelle de ces dernières années et les manquements importants en matière de conformité au sein des grandes institutions financières mettent en évidence la persistance de réseaux mondiaux sophistiqués de blanchiment de capitaux impliquant des acteurs corrompus, des organisations criminelles et des groupes terroristes, qui portent atteinte aux sociétés démocratiques et à l'État de droit.

2. Nous consoliderons les efforts visant à protéger nos sociétés de la menace de la finance illicite et de la criminalité qui en découle, y compris la criminalité organisée, la traite des êtres humains, le trafic de stupéfiants et d'armes, la corruption et l'extorsion, la cybercriminalité, la contrebande et la fraude. L'ampleur et la portée de la finance illicite constituent une menace majeure pour le développement économique, tout en compromettant la sécurité de nos concitoyens. La nécessité d'un engagement politique de haut niveau pour contrer les menaces du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme n'a jamais été aussi importante. Le rôle historique des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) est aujourd'hui plus évident que jamais.

3. Nous nous joignons aux Délégués des Ministres du Conseil de l'Europe pour condamner fermement la poursuite de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine et confirmer notre plein soutien à l'Ukraine et à son peuple. Nous soutenons l'élaboration de nouvelles réponses juridiques proportionnées à l'agression. Nous notons en outre les risques de grande corruption émanant des hauts fonctionnaires du régime russe et leurs liens avec les élites économiques russes dans le cadre de la criminalité organisée. Nous appelons les États à prendre toute autre mesure appropriée pour la saisie et la confiscation des avoirs des personnes et entités visées par les sanctions et de ceux ayant été identifiées comme étant le produit d'un agissement illégal. Nous partageons la position du Groupe d'action financière (GAFI) concernant les actions de la Fédération de Russie, qui vont à l'encontre des principes fondamentaux du GAFI visant à promouvoir la sécurité, la sûreté et l'intégrité du système financier mondial et qui représentent également une violation flagrante de l'engagement en faveur de la coopération internationale et du respect mutuel qui sont nécessaires pour mettre

en œuvre et soutenir les normes du GAFI. Nous partageons les préoccupations du GAFI concernant les rapports sur le commerce des armes entre la Fédération de Russie et les juridictions sanctionnées par les Nations Unies, et les cyber-activités malveillantes émanant de la Russie. Nous nous joignons à l'appel lancé par le GAFI aux juridictions pour qu'elles restent vigilantes face aux menaces de l'intégrité, la sûreté et la sécurité du système financier international découlant de la guerre menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine.

4. Nous rappelons les résultats importants du Troisième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Conseil de l'Europe qui s'est tenu à Varsovie en 2005, qui a abouti à l'ouverture à la signature de la Convention de Varsovie relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n° 198).

5. Nous apprécions la relation spéciale avec le GAFI, qui reconnaît MONEYVAL comme un organisme régional de type GAFI (ORTG) et comme son membre associé. Nous soutenons les priorités du GAFI énoncées dans la déclaration ministérielle du GAFI en 'avril 2022, ainsi que la vision stratégique sur l'avenir du réseau mondial menée par le GAFI.

6. Nous soulignons que les mesures de LBC/FT, lorsqu'elles sont mises en œuvre adéquatement et efficacement, constituent une défense importante contre les menaces à l'Etat de droit, à la gouvernance démocratique et à l'intégrité des systèmes financiers. Toutefois, nous reconnaissons que le niveau de mise en œuvre des mesures LBC/FT peut être amélioré au niveau des Etats et territoires membres de MONEYVAL afin d'assurer l'efficacité des systèmes nationaux. Ainsi, nous nous engageons à améliorer visiblement nos mesures de conformité et nos résultats en matière d'efficacité au cours des cinq prochaines années, et à démontrer ces améliorations à travers nos évaluations mutuelles.

7. Nous reconnaissons le rôle central de MONEYVAL dans les efforts régionaux de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive. Nous notons l'efficacité du programme d'évaluation mutuelle de MONEYVAL et son impact notable sur le développement des systèmes nationaux de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans la région. Nous nous engageons à renforcer les travaux de MONEYVAL conformément aux priorités pour les cinq années à venir, telles qu'elles sont décrites ci-après.

I. Évaluations mutuelles

8. Les évaluations mutuelles constituent la pierre angulaire des efforts déployés par MONEYVAL pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Elles représentent le principal outil permettant d'identifier les lacunes présentes dans les cadres juridiques et institutionnels nationaux, ainsi que les lacunes et obstacles d'ordre pratique au fonctionnement efficace des systèmes de LBC/FT. Nous nous engageons à renforcer la prise de conscience politique dans nos États et territoires quant à l'importance de ces évaluations et de leurs implications.

9. Nous notons les résultats globalement positifs des États et territoires membres de MONEYVAL dans le domaine de la coopération internationale et de l'échange d'informations, ainsi

que des résultats comparativement positifs en ce qui concerne la compréhension et l'atténuation des risques au niveau national, les mesures prises par le secteur privé et la poursuite des bailleurs de fonds du terrorisme. Nous regrettons les performances insatisfaisantes dans tous les autres domaines, avec des résultats particulièrement médiocres en ce qui concerne la poursuite et la condamnation des blanchisseurs de capitaux, ainsi que la confiscation et la privation définitive des produits illicites. Nous soutenons l'appel lancé par le président du GAFI en vue d'établir des critères de référence et un suivi de nos performances en matière de confiscation, que nous nous engageons à appliquer lors du prochain cycle d'évaluations mutuelles.

10. Nous apprécions la confiance accordée à MONEYVAL par le GAFI pour être le premier organisme évaluateur du réseau mondial à lancer le prochain cycle d'évaluations mutuelles basées sur la nouvelle méthodologie du GAFI. Nous sommes persuadés que MONEYVAL répondra aux attentes du GAFI. Nous invitons le GAFI à envisager l'organisation d'une réunion plénière conjointe avec MONEYVAL à Strasbourg lors du prochain cycle d'évaluations mutuelles.

11. Nous reconnaissons la nécessité d'accroître le nombre et la qualité professionnelle des évaluateurs dans le cadre du processus d'évaluation et nous encourageons les États et les territoires à fournir des évaluateurs en fonction de leurs capacités. Nous prenons note du système de formation rigoureuse des évaluateurs et des demandes fortes pour des diplômés ayant réussi. Nous reconnaissons la valeur de la participation de nos experts aux évaluations de MONEYVAL comme un avantage pour le développement de notre propre expertise et de nos capacités nationales en matière de LBC/FT.

12. Nous reconnaissons que les évaluations mutuelles sont le principal moteur du renforcement des capacités nationales de LBC/FT. Nous comprenons que la responsabilité et l'engagement du gouvernement dans le processus d'évaluation mutuelle est un facteur clé et un élément fondamental et irremplaçable du mécanisme national de LBC/FT à cet égard. Nous nous engageons à maintenir et à respecter pleinement les obligations de confidentialité vis-à-vis de MONEYVAL et du Conseil de l'Europe.

13. Nous soulignons l'importance de procédures de suivi strictes et de leur application équitable aux membres de MONEYVAL en cas de non-conformité. Nous faisons confiance à MONEYVAL pour appliquer ses procédures dans tous les cas où cela est justifié, y compris les étapes graduées envisagées par ses Procédures de Conformité Renforcée. Nous prenons acte du succès que ces procédures ont connu et continuent de connaître.

II. Recherche et sensibilisation

14. Nous soutenons les intentions de MONEYVAL de lancer des études régionales empiriques sur la matérialité, les mesures supranationales et, éventuellement, les risques régionaux. Nous sommes en accord avec la nécessité de sensibiliser le secteur privé, les organisations à but non lucratif, le monde académique et la communauté du journalisme d'investigation.

15. Nous reconnaissons les conséquences non souhaitées pouvant découler d'une mise en œuvre inadéquate des normes LBC/FT, qu'elles concernent des organisations à but non lucratif (OBNL), des groupes de population privés de leurs droits ou les droits humains de certains individus, tout en notant les risques liés à un potentiel détournement des OBNL à des fins illicites. Nous notons également des cas d'utilisation abusive des normes de LBC/FT sur divers continents pour cibler au niveau national l'opposition de la société civile, des groupes religieux, caritatifs et politiques. Nous déplorons ces pratiques et nous nous engageons à prévenir de tels abus parmi les membres de MONEYVAL. Nous prendrons en considération l'expérience d'autres organismes régionaux de type GAFI, qui développent des procédures pour traiter de tels cas.

16. Nous notons l'intérêt croissant du secteur privé pour l'engagement avec les organismes régionaux, y compris MONEYVAL. Nous notons l'utilisation accrue de l'intelligence artificielle dans la conformité LBC/FT et soulignons la nécessité d'assurer un respect approprié des droits humains et des garanties de protection des données conformément aux lignes directrices et aux normes applicables du Conseil de l'Europe.

III. Le rôle de MONEYVAL dans le réseau mondial

17. Nous félicitons MONEYVAL pour son rôle actif dans l'élaboration des politiques et des initiatives du réseau mondial, y compris la vision stratégique sur l'avenir du réseau mondial. Nous notons également l'impact récent de MONEYVAL sur l'élaboration des normes du GAFI, en particulier en ce qui concerne l'établissement d'exigences de conformité à l'échelle du groupe pour les entreprises et les professions non financières. Nous notons la pertinence de ces changements pour combler les lacunes de la réglementation mondiale identifiées à la suite du scandale des Panama Papers.

18. Nous encourageons en outre le développement des relations de MONEYVAL avec le GAFI afin de promouvoir les perspectives régionales, et l'implication directe des membres de MONEYVAL dans les domaines d'activité du GAFI, qui ont un impact sur les normes mondiales et les pratiques d'évaluation dans le but de perturber l'infrastructure internationale de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

19. Nous notons qu'il est utile d'établir des relations plus étroites avec d'autres organismes régionaux de type GAFI dans la région Asie-Pacifique, au Moyen-Orient et en Afrique, en Eurasie, en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi qu'avec le Groupe Egmont des cellules de renseignement financier. Les engagements pris avec ces partenaires permettront de révéler d'importantes synergies et de trouver des solutions communes aux nouveaux défis en matière de LBC/FT.

20. Nous nous félicitons du développement des relations de MONEYVAL avec la Commission européenne et d'autres institutions de l'Union européenne. Nous soulignons l'importance de développer davantage ces liens, au niveau technique et opérationnel, à la lumière de l'évolution rapide du paysage des organismes et agences de LBC/FT au sein de l'UE.

IV. Engagement au sein du Conseil de l'Europe

21. Nous reconnaissons les avantages de la position de MONEYVAL en tant que Comité du Conseil de l'Europe et saluons le développement de synergies avec d'autres organes du Conseil de l'Europe, notamment la Conférence des Parties à la Convention de Varsovie (STCE n°198), le Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO), le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) et le Comité de lutte contre le terrorisme (CDCT), tout en reconnaissant la diversité de leur composition et de leur mandat. Nous encourageons MONEYVAL à développer davantage de partenariats au niveau technique et opérationnel dans des domaines nouveaux et émergents où le Conseil de l'Europe progresse activement, tels que l'intelligence artificielle, la protection des données, la lutte contre la manipulation des compétitions sportives et d'autres.

V. Soutien politique et visibilité

22. Nous reconnaissons le rôle crucial de MONEYVAL dans l'évaluation du respect des principales normes internationales en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le

financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive, de l'efficacité de leur mise en œuvre, ainsi que dans la formulation de recommandations à l'intention des autorités nationales concernant les améliorations à apporter à leurs systèmes. Nous nous engageons à fournir en permanence le soutien politique nécessaire au niveau national pour mettre en œuvre les recommandations issues des évaluations mutuelles de MONEYVAL.

23. Nous nous engageons également à renforcer constamment les messages politiques au niveau national quant aux effets systémiques néfastes du blanchiment de capitaux sur le développement national et international de nos sociétés, de nos économies et de nos systèmes politiques.

24. Nous encouragerons l'engagement de membres qualifiés et réputés de la société civile pour révéler des cas de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme et de financement de la prolifération, et nous nous engageons à traiter tout fait ainsi mis au jour par des mesures de justice pénale appropriées.

VI. Développement et ressources de MONEYVAL

25. Nous approuvons la stratégie de MONEYVAL pour la période 2023-2027, qui constitue une base solide pour le développement du Comité et qui est conforme aux priorités que nous avons définies ci-dessus.

26. Nous notons que des éléments cruciaux de la stratégie nécessitent un financement supplémentaire au-delà du budget ordinaire du Conseil de l'Europe. Chaque membre de MONEYVAL doit envisager la possibilité de fournir des contributions volontaires et des détachements supplémentaires pour assurer la mise en œuvre complète de la stratégie MONEYVAL tout au long de sa période d'implémentation. Nous appelons également les partenaires régionaux et les observateurs de MONEYVAL à envisager le versement de telles contributions volontaires.